

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Mercredi 23 Juin 2010 à Bissy la Mâconnaise à 20 h

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Bissy la Mâconnaise sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT, Présidente.

Etaient présents : Mmes CLEMENT, CANITROT, DREVET, CHEVALIER, BUE, TROUSSEAU, GUICHARD, LAFERRERE et Mrs GOYARD, GUILLET, CHERVIER, GAUDILLERE, PRUDENT, ROBELIN, SURGAND, CORSIN, CHEVALIER, CONRY, DEDIENNE, BALDASSINI, MORNAND, ROUGEOT, DUMONT, PHILIPPON, PERRIN, PEULET, DAILLY, PENOT.

Etaient excusés : Mrs LAFARGE et LE GRAND DE MERCEY

1 - Lecture du compte rendu du Conseil Communautaire du 19 Mai 2010

Mr PEULET demande que deux points soient modifiés dans le paragraphe relatif au Compte rendu réunion publique « Quelle orientation en faveur des personnes âgées du canton ? »

- la Maison de Saint Maurice de Satonnay n'est pas fermée mais une réflexion sur son avenir est engagée,
- remplacer la phrase : « Le projet consiste à créer un établissement pouvant accueillir environ 80 personnes » par « Le groupe réfléchira sur l'appel à projet du Département qui consiste ... »

Hormis cette remarque, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Mme CLEMENT interroge ensuite les élus sur la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Avenant convention avec le Conseil Général : modification du dispositif d'aide au fonctionnement des Relais Assistantes Maternelles
- ADEMVAl : demande subventions complémentaires.

Les membres du Conseil donnent leur accord pour traiter ces deux points.

1 – Maison du tourisme

Projet du Conseil Général :

Mr PEULET explique que l'Assemblée Départementale du 11 Juin dernier a décidé que cinq projets en lien avec les filières courtes seraient soutenus. Une subvention de 70 000 € pourrait ainsi être allouée. Par ailleurs, quarante mille euros ont été attribués pour la réalisation du tracé de la voie bleue.

Le Directeur de l'Agence Technique qui s'est rendu sur le site de Fleurville avec M. PEULET, a confirmé qu'il n'y avait aucun problème pour que les Saveurs Mâconnaises s'installent dans les bâtiments.

M. PEULET ajoute que lors d'un rendez vous en Préfecture qu'il a eu avec la Secrétaire Générale et la Direction Départementale des Territoires, ceux-ci lui ont affirmé qu'aucune modification sur la réglementation des zones inondables n'a été apportée.

M. PEULET précise que ce projet est idéal à condition que les Saveurs Mâconnaises rejoignent le site.

Mme CLEMENT indique qu'à sa connaissance, les Saveurs Mâconnaises ont choisi de s'installer dans les anciens locaux d'Ecomarché de Fleurville. Mr PEULET estime que la collectivité a un avis à donner et pourrait utiliser son droit de préemption.

Mr DAILLY réplique que les Saveurs Mâconnaises avaient déjà fait le choix de s'installer ailleurs il y a dix ans.

Selon Mr PEULET, si la Communauté de Communes ne peut pas les obliger à s'implanter dans nos locaux, elle peut en revanche les inciter à le faire.

Mme DREVET rappelle qu'il y a dix ans la précédente collectivité a travaillé sur ce projet en incluant les Saveurs Mâconnaises qui se sont désengagées.

Mr DUMONT pense qu'il serait peut être judicieux de les rencontrer pour en parler avec eux.

Mme CLEMENT précise qu'une rencontre a déjà eu lieu avec le président et des membres des Saveurs Mâconnaises.

Les élus se posent la question de savoir quelles sont les conséquences si les Saveurs Mâconnaises ne s'installent pas dans nos locaux.

Sans le magasin de vente, les subventions ne seront pas aussi importantes. Mathilde NIEUL rappelle qu'au début du projet, les subventions avaient été estimées à hauteur de 78 % des dépenses ce qui représentait un autofinancement de 261 346 €. A ce jour, le Conseil Général et le FEADER s'étant désengagés, l'autofinancement s'élève à 594 065,75 €. Mr PEULET ajoute qu'en 2007, il y avait des fonds pour le tourisme. Aujourd'hui, les orientations ont changé.

Le Conseil Régional, pour sa part, n'a pas encore répondu à la demande de subventions de la communauté de communes. M. PEULET pense que cette collectivité n'accordera une participation qu'à condition que les filières courtes soient intégrées dans le projet.

Concernant la DDR et DGE, la préfecture attend un projet finalisé pour étudier la demande de subventions.

Par ailleurs, Mr PENOT craint que les coûts des travaux indiqués ne soient revus à la hausse.

Mme CANITROT rappelle que le projet a été « freiné » en attente des résultats de l'étude sur les filières courtes. Elle ajoute également que le bâtiment d'Ecomarché est prêt à accueillir un magasin de vente alors que la Communauté de Communes n'est pas en mesure de proposer des locaux utilisables dans l'immédiat.

D'après Mme LAFERRERE, il est compréhensible que les Saveurs Mâconnaises se tournent vers le bâtiment Ecomarché qui dispose de locaux adaptés au commerce, accessibles à tous.

Par ailleurs, certains élus se demandent s'il est vraiment possible et opportun de louer le bâtiment. Il faut en effet être prudent car en cas de location, il semble impossible de soustraire les subventions et récupérer la Taxe sur les Valeurs Ajoutées.

D'autres s'interrogent sur les possibilités qui s'offrent à la collectivité en cas d'arrêt du projet.

Certains déploieraient cette situation compte tenu de la motivation et du travail fourni par l'association de l'office du tourisme.

Mr GOYARD intervient pour rappeler qu'au départ, il avait été envisagé la mise en place d'une vitrine du canton. La Présidente ajoute qu'effectivement l'objectif initial était de présenter les communes au travers de leurs produits notamment, de « capter » les touristes pour leur susciter l'envie de se rendre dans le canton. Rien n'empêche de reprendre cette voie.

Pour conclure la discussion, elle propose de repousser la prise de décision quant à l'avenir du projet au prochain conseil.

Une demande écrite sera adressée aux Saveurs Mâconnaises pour connaître leur position définitive quant à leur éventuelle installation dans le bâtiment intercommunal.

Mme CLEMENT rencontrera le Préfet le 15 Juillet prochain pour évoquer les activités et aménagements qu'il est réellement possible de mettre en place sur le site.

Compte rendu réunion du 25 Mai 2010 :

Une ballade dégustative aura lieu le 25 Juillet 2010. Il s'agit d'une randonnée pédestre de 12 kilomètres qui débutera à Lugny et rejoindra Bissy la Mâconnaise et Cruzille. 19 viticulteurs, producteurs locaux et artisans d'art feront déguster leur production ou présenteront leurs produits au cours du parcours.

Un guide de Pays commun avec d'autres Offices de Tourisme est en cours d'élaboration. Il présentera selon différentes thématiques l'offre touristique du territoire du Pays Sud Bourgogne.

Le nom de l'Office de Tourisme a été voté en Conseil d'Administration, il s'agit de « Office de tourisme entre Saône et Vignes du Haut Mâconnais ».

Points sur les dégâts constatés dans un des appartements :

Mr PENOT a visité l'appartement présentant des dommages avec Mr EL MATRIBI de la SICA. L'architecte qui a constaté les problèmes, transmettra à la Communauté de Communes un courrier recensant les travaux à prévoir (plafond du rez de chaussée, escalier,...). Il se charge de contacter les entreprises qui devront intervenir.

La Présidente informe les élus du départ du locataire au 31 Juillet prochain.

2 – Les déchets

Mme CLEMENT et Mr DEDIENNE ont participé à une réunion le 9 Juin dernier entre le SMET NE 71, le SMEVOM Sud 71 et ses EPCI adhérentes. La Présidente procède à la lecture du compte rendu de la réunion.

Le SMET NE 71 dispose d'un projet de méthanisation, cependant, il n'a pas transmis des données chiffrées précises quant aux futurs coûts de fonctionnement de l'usine.

Les élus notent toutefois avec intérêt qu'il est prévu une mutualisation des coûts de transport.

Cependant, il semble difficile aux membres du Conseil de s'engager dans ce projet dont ils ne connaissent pas les aspects financiers. Aussi, le Conseil décide d'attendre de disposer de coûts plus détaillés que doit communiquer le SMET NE 71 dans les prochains jours. Cette problématique sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil. En effet, l'échéance donnée par le SMET NE 71 pour le rejoindre ayant été fixée au 1^{er} Août 2010, le Conseil devra se positionner clairement avant cette date.

3 – Dojo

Mr PEULET s'est rendu au dojo pour constater les dégâts de la toiture avec le Directeur de l'Agence Technique. L'étude est en cours pour déterminer la cause des dommages. Est-ce la ferraille qui a bougé ?

Mr PENOT fait remarquer qu'il est important de ne pas négliger le choix des entreprises et le suivi des travaux lors de construction ou rénovation de bâtiments.

4 – Demande de subvention du CECL

Mr DEDIENNE présente la demande de subvention « exceptionnelle » du Comité pour l'Enfance du Canton de Lugny étayée par un dossier apportant des données financières, le programme de l'année, la revue de presse ...

LE CECL a souhaité fêter son 30^e anniversaire en proposant 30 activités réparties sur l'année (sortie ski, spectacle pour enfants, tournois de jeux géants...). Le Conseil donne son accord et encourage les membres de l'association et ses salariés qui fournissent un travail important et apprécié.

Mr PEULET ajoute que le Pays a attribué la somme de 2 500 € au CECL pour l'année 2010.

5 – Pays d'Art et d'Histoire

Comme suite à la précédente réunion, Mme CLEMENT a contacté les trois Présidents des Communautés de Communes adhérentes au Pays d'Art et d'Histoire. Tous sont étonnés du coût des travaux annoncés (400 000 €) pour la rénovation de la Maison de Brancion que le conseil général se propose de remettre aux communautés de communes, membres du Pays d'Art et d'Histoire

Aussi, ils engagent une réflexion quant à l'hébergement de l'animateur qui pourrait s'installer dans une des collectivités ou tourner dans chacune d'entre elles. Ils pensent que ces alternatives seraient plus adaptées car Brancion est peu visité l'hiver, ils sont par ailleurs dubitatifs au sujet du montant des subventions annoncées.

6 – Décisions modificatives

Le Conseil accepte les décisions modificatives suivantes :

DM 1 : Modifications de comptes budgétaires pour régularisation

DM 2 : Modifications de comptes : 6413 au lieu de 64138

21732 et 31745 au lieu de 2088

7 – Avenant convention Relais Assistantes Maternelles

La Présidente procède à la lecture du courrier envoyé par le Conseil Général. Compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles ce dernier est confronté, le dispositif d'aide au fonctionnement des Relais Assistantes Maternelles (qui ne constitue pas une compétence obligatoire pour le Département) a été modifié. Le poste de responsable de RAM sera financé à hauteur de 15 % en 2011, puis 5 % à compter de 2012 (en 2010, la participation du Département est inchangée soit 25 %).

Les membres du Conseil autorisent la Présidente à signer cet avenant.

8 – Demande subvention complémentaire de l'ADEMVAL

Les élus refusent d'accorder une subvention complémentaire à l'ADEMVAL.

9 – Questions diverses

Projet Agrandissement cour du Multi Accueil :

La Mairie de Viré a donné son accord pour l'agrandissement de la cour du Multi Accueil.
Mme CLEMENT et Mr DEDIENNE rencontreront Mme GALLAND à ce sujet.

Prochain Conseil de Communauté
Mercredi 21 Juillet 2010 à 20 h
à Chardonnay

Patricia CLEMENT
Présidente